

DÉLIBÉRATION
COMMUNE DE BAGES

Séance du 9 décembre 2024

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2024-109

Demande d'attribution de Fonds de Concours « Solidarité » modificatif auprès de la CCACVI au titre de l'année 2024/2025 - Projet de réhabilitation d'une partie annexe de la Mairie pour affectation au service de Police Municipale

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 19/11/2024

Étaient présents :

Marie CABRERA	Jean-Marie GUILLOY	Ludovic ROBERT
Christine AURICHE	Jean LOPEZ	
Bernard CONTON	Kadi BEN ABDESLEM	
Marjorie POHYLSKI	Sylvain GARCIA	
Adrien MOGLIA	Jennifer FERNANDES	
Anaïs CAZORLA	Louis REVARDY	
Olivier BATLLE	Robert STEFAN	
Marie-Antoinette TAULERE	Marie-Claire NATIVEL	
Pierre CAMPA	Patrice AYBAR	

Étaient représentés :

Georges GUARDIA	a donné pouvoir à	Christine AURICHE
Corine BORDES	a donné pouvoir à	Marie-Antoinette TAULERE
Chantal BORNAREL	a donné pouvoir à	Olivier BATLLE
Vincenzo ROMANO	a donné pouvoir à	Jean-Marie GUILLOY
Nelly MARTINEAU	a donné pouvoir à	Anaïs CAZORLA
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA

Étaient absents : Elizabeth MOLINA, excusée ; Emmanuel LEHMANN, excusé.

Secrétaire de séance : Mme Christine AURICHE est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres présents :	19	Nombre de procurations :	6	Nombre d'absent :	2	Nombre de votants :	25
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

Madame le Maire expose que :

Au regard de la croissance prévisionnelle des effectifs de la Police Municipale, la collectivité souhaite revoir la configuration et les surfaces affectées à l'accueil de ce service de sécurité publique, avec pour projet, la réhabilitation d'une partie annexe de la Mairie située au droit de l'accès de l'hôtel de ville (coté parking Rue Danton) pour l'affecter au service de Police Municipale.

066-216600114-20241209-DEL2024-109-DE
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024
Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20241216-DL2024-0281-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception préfecture : 20/12/2024

Séance du 9 décembre 2024

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2024-109

Demande d'attribution de Fonds de Concours « Solidarité » modificatif auprès de la CCACVI au titre de l'année 2024/2025 - Projet de réhabilitation d'une partie annexe de la Mairie pour affectation au service de Police Municipale

.../...

Afin d'accueillir le public dans un cadre sécuritaire et adapté, d'optimiser les conditions d'exercice de ses agents, et d'étudier les possibilités d'aménagement de la surface exploitable selon les normes en vigueur applicable à ce type d'ERP, la collectivité sera accompagnée du bureau d'architectes MED'ARCHITECTURE dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre.

Les travaux consisteront principalement en :

- La création d'une entrée indépendante avec une banque d'accueil permettant aux administrés d'être reçus directement par les services de la Police Municipale,
- L'aménagement :
 - o d'un bureau destiné au Responsable du Service de Police Municipale,
 - o d'un bureau partagé permettant d'accueillir deux agents,
 - o d'une tisanerie avec point d'eau.
- La mise en service de l'accès direct à la mairie, y compris aux sanitaires existants, comme prévu lors de la première phase de réhabilitation de l'hôtel de ville.

L'échéancier de réalisation de ce projet est prévu pour le premier semestre 2025.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux est estimé à 58 196,00 € HT soit 69 835,20 € TTC (hors maîtrise d'œuvre).

Afin de co-financer ces travaux, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérus pour l'attribution d'une **réaffectation du solde modifié** relatif au Fonds de Concours de Solidarité **d'un montant de 9 389,60 € (en lieu et place de 9 399,60 €, soit un différentiel de 10 €).**

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

Réhabilitation d'une partie annexe de la Mairie pour affectation au service de Police Municipale	
Enveloppe globale HT (Travaux, bureaux d'études)	58 196,00 €
TOTAL DEPENSES	58 196,00 €
Fonds de Concours Solidarité CCACVI	9 389,60 €.
Autofinancement communal (+ de 20%)	48 806,40 €
TOTAL RECETTES	58 196,00 €

Vu la délibération n°DL2022-0001 en date du 7 février 2022 du Conseil Communautaire de la CCACVI affectant à chaque commune-membre un montant de fonds de concours de solidarité sur la durée du mandat, **et considérant** que le montant total attribué à la Commune de Bages s'élève à 213 523 euros (deux cent treize mille cinq cent vingt-trois euros),

Vu la délibération n°2022-058 du 28 septembre 2022 du Conseil Municipal sollicitant l'attribution du Fonds de Concours de Solidarité auprès de la CCACVI au titre de l'année 2022 pour la valorisation et sécurisation d'une piste cyclable nouvellement créée et la création d'un parcours de santé au sein du Lieu- dit « le Parc les vergers », **et considérant** la décision d'attribution d'un montant de 55 799,60 € (Cinquante-cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante centimes) par le Conseil Communautaire en séance du 19 septembre 2022 **et les versements inhérents à ces projets d'un montant total de 46 410 € :**

- Exercice 2023, titre n°29 : 27 899,80 €
- Exercice 2024, titre n°358 : 18 510,20 €
- Soit une réaffectation du solde du Fonds de concours Solidarité d'un montant de 9 389,60 €

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20241209-DEL2024-109-DE
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024

.../...

Séance du 9 décembre 2024

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2024-109

Demande d'attribution de Fonds de Concours « Solidarité » modificatif auprès de la CCACVI au titre de l'année 2024/2025 - Projet de réhabilitation d'une partie annexe de la Mairie pour affectation au service de Police Municipale

.../...

Vu la délibération n°DEL2023-073 du 25 septembre 2023 du Conseil Municipal sollicitant l'attribution du Fonds de Concours de Solidarité auprès de la CCACVI au titre de l'année 2023/2024 pour la réalisation des travaux de requalification et d'apaisement du cœur de ville avec son projet intitulé « Renaturer le centre ancien », **et considérant** la décision d'attribution d'un montant de 81 650,00 € (Quatre-vingt-un mille six cent cinquante euros) par le Conseil Communautaire en séance du 17 novembre 2023,

Vu la délibération n°DEL2024-040 du 10 juin 2024 du Conseil Municipal sollicitant l'attribution du Fonds de Concours de Solidarité auprès de la CCACVI au titre de l'année 2024 pour la réalisation des travaux de mise à jour du schéma doux Tranches 2 et 3 pour un montant de 60 000,00 € (Soixante mille euros),

Vu la délibération n°DEL2024-042 du 10 juin 2024 du Conseil Municipal sollicitant l'attribution du solde du Fonds de Concours de Solidarité auprès de la CCACVI au titre de l'année 2024/2025 pour le projet de désimperméabilisation des cours d'écoles pour un montant de 16 073,40 € (Seize mille soixante-treize euros et quarante centimes),

Considérant la réaffectation de solde de Fonds de Concours de Solidarité d'un montant de 9 389,60 € relatif au dossier : valorisation et sécurisation d'une piste cyclable nouvellement créée et la création d'un parcours de santé au sein du Lieu- dit « le Parc les vergers »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **SOLLICITE** l'attribution d'une **réaffectation du solde modifié** relatif au Fonds de Concours « Solidarité » auprès de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérés **pour un montant 9 389,60 €** pour l'opération ci-dessus exposée au titre de l'année 2024/2025.
- **DIT** que ce fond sera versé en section d'investissement sur le compte 13251 du budget principal de la commune.
- **DIT** que ce versement permettra d'abonder la partie résiduelle du financement du projet afin de réaliser ladite opération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Secrétaire de Séance,



Pour copie conforme,
Le Maire,



Marie CABRERA

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20241209-DEL2024-109-DE
Date de télétransmission : 10/12/2024
Date de réception préfecture : 10/12/2024



Bages, le 10 décembre 2024

Le Maire de Bages

à

**Monsieur le Président de la Communauté de
Communes Albères Côte Vermeille Illibérès**
3 impasse de Charlemagne
BP 90103
66704 ARGELES-SUR-MER Cedex

Objet : Demande d'attribution d'une réaffectation de
solde de fonds de concours de solidarité 2022-2026
modificatif - Réhabilitation d'une partie annexe de la
Mairie pour affectation au service de Police Municipale
Réf. : MC/AB/CH

Monsieur le Président,

Au regard de la croissance prévisionnelle des effectifs de la Police Municipale, la collectivité souhaite revoir la configuration et les surfaces affectées à l'accueil de ce service de sécurité publique, avec pour projet, la réhabilitation d'une partie annexe de la Mairie située au droit de l'accès de l'hôtel de ville (coté parking Rue Danton) pour l'affecter au service de Police Municipale.

Afin de pouvoir mettre en œuvre ce projet dont le coût prévisionnel des travaux est estimé à 58 196,00 € HT, je vous sollicite pour l'attribution d'une réaffectation de solde de fonds de concours de solidarité 2022-2026 d'un montant de 9 389,60 € HT.

Vous trouverez ci-joint le dossier de demande de financement, accompagné des pièces administratives et techniques liées à l'opération.

Nous vous remercions de bien vouloir accuser la bonne réception du présent dossier.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à notre sollicitation, et dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Maire,

Marie CABRERA



ANNEXES



Dossier de demande de financement

Au titre du fonds de concours de solidarité 2022-2026

Nom de la structure : VILLE DE BAGES



Intitulé de l'opération : Réhabilitation d'une partie annexe de la Mairie pour affectation au service de Police Municipale

Lieu d'implantation du projet : 22 avenue Jean Jaurès - 66670 BAGES

Département : Pyrénées Orientales

Dossier à retourner à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes
Albères Côte Vermeille Illibérus (CCACVI)
3 impasse de Charlemagne
BP 90103
66704 ARGELES-SUR-MER Cedex

Liste des pièces à joindre

PIECES CONSTITUTIVES :

- ☒ Lettre de demande de financement
- ☒ Attestation sur l'honneur (A0)
- ☒ Une fiche d'identification (A1)
- ☒ Description de l'opération, calendrier prévisionnel du projet, Budget prévisionnel avec plan de financement (A2)
- ☒ Attestation sur l'honneur de non commencement (A3)

Annexes :

- ☒ Délibération n°DEL2023-068 du CM du 30/09/2024 validant le projet
- ☒ Délibération n°DEL2023-109 du CM du 09/12/2024 autorisant l'exécutif à solliciter un financement
- ☒ Plans du projet
- ☒ Estimatif des travaux
- ☒ RIB

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussignée Marie CABRERA, Maire de la commune de Bages, en qualité du signataire et représentant légal, **sollicite l'attribution du fonds de concours de solidarité 2022-2026** auprès de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibérès au titre du projet intitulé « **Réhabilitation d'une partie annexe de la Mairie pour affectation au service de Police Municipale** ».

Montant sollicité : 9 389,60 € HT

Pour un coût total de l'opération de 58 196,00 € HT, soit 69 835,20 € TTC.

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements de la demande de financement et du budget prévisionnel du programme d'actions ou plan de financement de l'opération,
- Que les dépenses mentionnées dans le plan de financement ou budget prévisionnel s'appuient sur des résultats de consultations d'entreprises, ou si le projet ne donne pas lieu à un marché public, sur des devis, factures pro-forma...
- La régularité de la situation fiscale et sociale,
- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles présentées dans le présent dossier,
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides d'Etat,

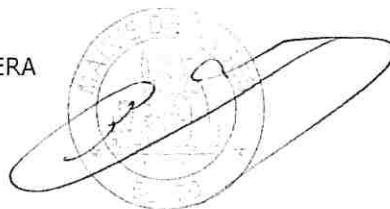
Je m'engage à respecter les obligations suivantes :

- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération ou du programme d'actions,
- Informer le service instructeur en cas de modification du programme d'actions, de l'opération ou de son déroulement (ex : période d'exécution, localisation de l'opération, engagements financier, données techniques...) y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociale...), de ma raison sociale, etc.
- Informer la CCACVI de tout changement dans ma situation juridique, notamment toute modification des statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique).
- Respecter les règles de commande publique, pour les organismes soumis à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- Tenir une comptabilité pour tracer les mouvements comptables de l'opération
- Dûment justifier les dépenses en cas d'attribution du financement
- Faire état de la participation de la CCACVI en cas d'attribution du financement
- Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier, et communiquer toutes pièces et informations en lien avec le programme d'actions ou l'opération.

Le non-respect de ces obligations est susceptible de conduire à un non-versement ou un reversement partiel ou total du financement.

Fait à Bages, le 10 décembre 2024
Cachet et signature du demandeur

Le Maire,
Marie CABRERA



FICHE D'IDENTIFICATION

Identification de la structure :

- **Nom de la structure :** VILLE DE BAGES

- *Nature/statut juridique :* collectivité territoriale
- *Adresse du siège social :* 22 avenue Jean Jaurès
- *Code Postal :* 66670 *Commune :* BAGES
- *Téléphone :* 04 68 21 68 69
- *Email :* mairie@bages66.fr
- *Numéro SIRET (14 chiffres) :* 216 600 114 00013
- *Code NAF (APE) :* 8411Z
- *Nombre d'habitants :* 4 507 au 1^{er} janvier 2023
- *Régime TVA :* ☐ Assujetti ☒ Non assujetti ☐ Partiellement assujetti au taux de ____%

Identification du responsable légal de la structure et de la personne en charge du dossier :

❖ Représentant légal

Nom : CABRERA

Prénom : Marie

❖ Référent technique ou responsable du projet

Nom : BOHER

Prénom : Annie

Fonction : Directrice Générale des Services

Téléphone : 04 68 21 68 69

Portable : 06 29 16 28 09

Email : annie.boher@bages66.fr

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

1 - OBJET :

Intitulé de l'opération : Réhabilitation d'une partie annexe de la Mairie pour affectation au service de Police Municipale

Localisation : 22 avenue Jean Jaurès - 66670 BAGES

2 - DESCRIPTION DE L'OPERATION :

Présentation du Projet

Au regard de la croissance prévisionnelle des effectifs de la Police Municipale, la collectivité souhaite revoir la configuration et les surfaces affectées à l'accueil de ce service de sécurité publique, avec pour projet, la réhabilitation d'une partie annexe de la Mairie située au droit de l'accès de l'hôtel de ville (coté parking Rue Danton) pour l'affecter au service de Police Municipale.

Afin d'accueillir le public dans un cadre sécuritaire et adapté, d'optimiser les conditions d'exercice de ses agents, et d'étudier les possibilités d'aménagement de la surface exploitable selon les normes en vigueur applicable à ce type d'ERP, la collectivité sera accompagnée du bureau d'architectes MED'ARCHITECTURE dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre.

Les travaux consisteront principalement en :

- La création d'une entrée indépendante avec une banque d'accueil permettant aux administrés d'être reçus directement par les services de la Police Municipale,
- L'aménagement :
 - o d'un bureau destiné au Responsable du Service de Police Municipale,
 - o d'un bureau partagé permettant d'accueillir deux agents,
 - o d'une tisanerie avec point d'eau.
- La mise en service de l'accès direct à la mairie, y compris aux sanitaires existants, comme prévu lors de la première phase de réhabilitation de l'hôtel de ville.

Le ou les candidats seront sélectionnés en fonction des critères définis au dossier de consultation des entreprises dans le cadre d'un marché public en procédure adaptée, avec respect des principes de la commande publique.

La mission de maître d'œuvre de l'opération sera confiée à l'Atelier d'Architecture MED'ARCHITECTURE.

Supports d'information et de communication utilisés :

- Site Web de la Ville
- Réseaux sociaux (Facebook)
- La petite Crida (journal municipal), distribuée à l'ensemble des foyers (2 500 exemplaires)
- Mensuel Municipal d'informations distribué à l'ensemble des foyers (2 500 exemplaires)

3 – CALENDRIER PREVISIONNEL DU PROJET :

L'échéancier de réalisation de ce projet est prévu pour le premier semestre 2025 et pourrait se décomposer ainsi :

4 ^{ème} trimestre 2024	→ Consultation des entreprises
1 ^{er} semestre 2025	→ Ordre de service - Commencement des travaux
1 ^{er} semestre 2025	→ Réception des travaux

4 – BUDGET PREVISIONNEL :

- Tableau prévisionnel de financement :**

Réhabilitation d'une partie annexe de la Mairie pour affectation au service de Police Municipale	
Enveloppe globale HT (Travaux)	58 196,00 €
TOTAL DEPENSES	58 196,00 €
Fonds de Concours « Solidarité » CCACVI	9 389,60 €
Autofinancement communal (+ de 20%)	48 806,40 €
TOTAL RECETTES	58 196,00 €

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussignée Marie CABRERA, Maire, représentant légal de la commune de BAGES (66670)

- atteste sur l'honneur que l'opération « Réhabilitation d'une partie annexe de la Mairie pour affectation au service de Police Municipale » n'a pas connu de début d'exécution à ce jour ;

Fait à Bages, le 10/12/2024

Signature :

Le Maire,

A circular official stamp of the Municipality of Bages is visible. The stamp contains the text "MAIRIE DE BAGES" at the top and "66670" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Marie CABRERA

DÉLIBÉRATION COMMUNE DE BAGES

Séance du Lundi 30 septembre 2024

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2024-068

Approbation du projet de réhabilitation d'une partie annexe de la Mairie pour affectation au service de Police Municipale

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BAGES, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses délibérations, en session ordinaire, sous la Présidence de Mme CABRERA Marie, Maire.

Date de la convocation : le 16/09/2024

Étaient présents :

Marie CABRERA	Marie-Antoinette TAULERE	Jennifer FERNANDES
Christine AURICHE	Pierre CAMPA	Louis REVARDY
Georges GUARDIA	Jean-Marie GUILLOY	Robert STEFAN
Corine BORDES	Chantal BORNAREL	Marie-Claire NATIVEL
Bernard CONTON	Vincenzo ROMANO	Patrice AYBAR
Marjorie POHYLSKI	Jean LOPEZ	Ludovic ROBERT
Adrien MOGLIA	Nelly MARTINEAU	
Anaïs CAZORLA	Emmanuel LEHMANN	
Olivier BATLLE	Sylvain GARCIA	

Étaient représentés :

Elizabeth MOLINA	a donné pouvoir à	Marie-Antoinette TAULERE
Kadi BEN ABDESLEM	a donné pouvoir à	Marie CABRERA
Elodie FERNANDEZ	a donné pouvoir à	Adrien MOGLIA

Était absent : /

Secrétaire de séance : M. CONTON Bernard est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres présents :	24	Nombre de procurations :	3	Nombre d'absent :	0	Nombre de votants :	27
------------------------------	----	--------------------------	---	-------------------	---	---------------------	----

Madame le Maire expose que :

Au regard de la croissance prévisionnelle des effectifs de la Police Municipale, la collectivité souhaite revoir la configuration et les surfaces affectées à l'accueil de ce service de sécurité publique, avec pour projet, la réhabilitation d'une partie annexe de la Mairie située au droit de l'accès de l'hôtel de ville (coté parking Rue Danton) pour l'affecter au service de Police Municipale.

.../...

Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20240930-DEL2024-068-DE
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de réception préfecture : 01/10/2024

Séance du 30/09/2024

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DEL2024-068

Approbation du projet de réhabilitation d'une partie annexe de la Mairie pour affectation au service de Police Municipale

.../...

Afin d'accueillir le public dans un cadre sécuritaire et adapté, d'optimiser les conditions d'exercice de ses agents, et d'étudier les possibilités d'aménagement de la surface exploitable selon les normes en vigueur applicable à ce type d'ERP, la collectivité sera accompagnée du bureau d'architectes MED'ARCHITECTURE dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre.

Les travaux consisteront principalement en :

- La création d'une entrée indépendante avec une banque d'accueil permettant aux administrés d'être reçus directement par les services de la Police Municipale,
- L'aménagement :
 - o d'un bureau destiné au Responsable du Service de Police Municipale,
 - o d'un bureau partagé permettant d'accueillir deux agents,
 - o une tisanerie avec point d'eau.
- La mise en service de l'accès direct à la mairie, y compris aux sanitaires existants, comme prévu lors de la première phase de réhabilitation de l'hôtel de ville.

L'échéancier de réalisation de ce projet est prévu pour le premier semestre 2025.

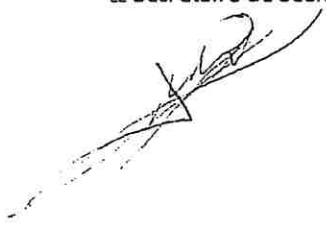
Le montant de l'enveloppe prévisionnelle des travaux est estimé à 58 196,00 € HT soit 69 835,20 € TTC (hors maîtrise d'œuvre).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (POUR : 24 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 3 : Chantal BORNAREL, Nelly MARTINEAU, Elizabeth MOLINA par procuration donnée à Mme M.A. TAULERE) :

- **VALIDE** le projet de réhabilitation d'une partie annexe de la Mairie pour affectation au service de Police Municipale, tel que présenté.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN MAIRIE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Secrétaire de Séance,



Pour copie conforme,

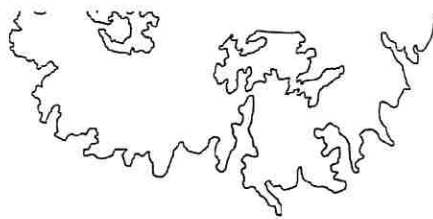
Le Maire,

Marie CABRERA



Accusé de réception en préfecture
066-216600114-20240930-DEL2024-068-DE
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de réception préfecture : 01/10/2024

PLAN RDC EXISTANT
échelle: 1/100.



Parking

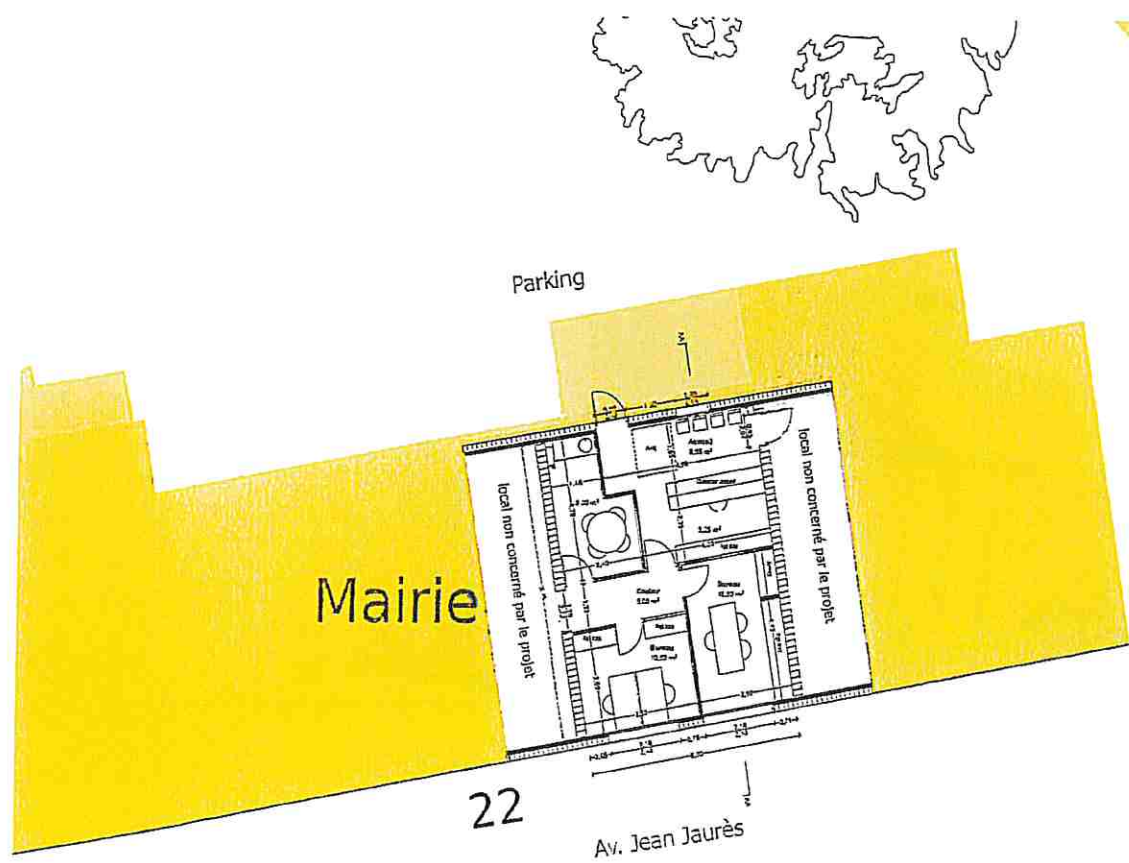
Mairie

22

Av. Jean Jaurès

MED'ARCHITECTURE
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

PLAN RDC PROJET
 echelle: 1/100.



AA' A
 MED'ARCHITECTURE
 1 7 1 1 1

MAIRIE DE BAGES

AMENAGEMENT LOCAL POLICE MUNICIPALE

ESTIMATION DES TRAVAUX

[illegible]

[illegible]

		unité	quantité	prix unitaire	total
4 MENUISERIES INTERIEURES					
4,1	Fourniture et pose de blocs portes isoplanes à clef y compris couvre-joints et poignées				
	0,83 x 2,05 h	U	4		
	0,93 x 2,05 h	U	1		
4,2	Fourniture et pose de menuiseries vitrées fixes à poser sur cloisons de 98, vitrage sans tain				
	1,50 x 1,00 h	U	3		
4,3	Fourniture et pose d'une porte de placard en bois avec serrure pour protection armes 2 vantaux				
	1,50 x 2,50 h	U	1		
4,4	Réalisation et installation d'une banque d'accueil composée de : * plan stratifié haut largeur 0,40 m * plan de travail stratifié bas largeur 0,80 m * façade en panneaux décoratifs bois (h: 1,10 m) (tasseaux verticaux ou autres) * plan amovible hauteur PMR, L: 1,00, l: 0,60 m y compris tous les supports				
	longueur totale	ml	3,00		
TOTAL HORS TAXES LOT 4					

		unité	quantité	prix unitaire	total
6	ELECTRICITE- CLIMATISATION				
6,1	Mise en sécurité des installations existantes avant les travaux de démolition	U	1		
6,2	Tableau de protection existant à contrôler, modifier ou compléter	U	1		
6,3	Prises de courant 16 A + T	U	16		
6,4	Va et vient sur éclairages dalles	U	1		
6,5	Simple allumage sur éclairages dalles	U	3		
6,6	Détecteur de présence dans le sas	U	1		
6,7	Dalles leds 60 x 60	U	10		
6,8	Prises RJ 45	U	1		
6,9	Alimentation écran caméras	U	1		
6,10	Alimentation baie brassage	U	1		
6,11	Alimentation climatisation	U	1		
6,12	Tableau de communication	U	1		
6,13	Prises téléphone	U	3		
6,14	Visiophone avec ouverture gâhce	U	1		
6,15	Alarme intrusion	U	1		
6,16	Alarme incendie à connecter sur Mairie	U	1		
6,17	Fourniture et installation d'une climatisation réversible composée de :				
	* une unité extérieure				
	* 4 unités intérieures	U	1		

TOTAL HORS TAXES LOT 6

[illegible]

[illegible]

RECAPITULATIF				
1	DEMOLITIONS GROS ŒUVRE			
2	PLACOPLATRE			
3	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM			
4	MENUISERIES INTERIEURES			
5	PLOMBERIE SANITAIRE			
6	ELECTRICITE CLIMATISATION			
7	REVETEMENTS DE SOL			
8	PEINTURES			
	TOTAL HORS TAXES			58 196,00
	T.V.A. 20 %			11 639,20
	TOTAL T.T.C.			69 835,20